

**Myriem NOURI<sup>1</sup>, Jean-Marie HALLEUX<sup>2</sup>, Pierre OZER<sup>1,3</sup>**

<sup>1</sup>Département des Sciences et Gestion de l'Environnement, Université de Liège, Arlon, Belgique.

<sup>2</sup>Département de Géographie, Université de Liège, Liège, Belgique.

<sup>3</sup>Observatoire Hugo, Université de Liège, Liège, Belgique.

**Thème : Gouvernance des risques naturels et industriels en milieu urbain**

**Titre : Gouvernance et législation dans la gestion du risque d'inondation en Algérie  
(critique des textes réglementaires et de leurs aspects opérationnels, exemple des  
inondations de janvier 2017)**

Mots clefs : Gouvernance, réglementation, risques, inondations, Algérie.

La société actuelle est de plus en plus vulnérable aux aléas naturels et anthropiques. Quelle que soit leur nature, cette vulnérabilité est constatée par le biais de plusieurs générateurs d'enjeux, dont l'occupation du sol et son imperméabilisation.

Avec une banque de données de plus de 249 événements enregistrés sur différents territoires (1587 zones inondées encodées dans la base de données) durant ces 90 dernières années, les inondations ont toujours été l'un des premiers risques récurrents sur l'espace algérien. C'est à ce moment que plusieurs questions sont mises en évidence dont l'aspect de « gouvernance ».

La gouvernance, et plus exactement la gouvernance territoriale, selon DUPUY *et al.* (2003), est un système organisationnel de prise de décision et un mécanisme de contrôle des politiques publiques. C'est un concept complexe et pas très précis car présent dans toutes les disciplines, dont l'organisation spatiale d'un Etat. Elle englobe la gestion des décisions et aussi le cadre réglementaire et législatif. Dans notre cas, nous nous basons sur ce dernier, afin de déterminer la pertinence de cette réglementation dans la protection et la prévention contre le risque d'inondation.

Il faut savoir que la réglementation algérienne est dotée de treize textes dont, cinq lois, sept décrets en partie exécutifs et une ordonnance sur les assurances des catastrophes naturelles. Cette réglementation reste très théorique et manque de cadres opérationnels. Une revue des textes réglementaires algériens qui traitent du risque d'inondation sera présentée dans le cadre du 4<sup>ème</sup> colloque de l'AFGP. Elle permettra une analyse critique à travers un exemple concret que sont les inondations de janvier 2017, survenues sur un ensemble de 20 wilayas et comptabilisant 136 familles sinistrées (Banque de donnée de la Protection Civile, 2017), afin d'en faire ressortir les points forts, les divergences réglementaires ainsi que - le point le plus important - la présence ou pas d'outillage de la gestion du risque.